

Loi sur les caméras : "Les honnêtes citoyens n'ont rien à craindre"



[Céline Bouckaert](#) Journaliste/traductrice newsroom Roularta

13/03/18 à 10:56 - Mise à jour à 11:16

Source: [Het Laatste Nieuws](#)

La semaine dernière, le parlement a approuvé la loi sur les caméras du ministre de l'Intérieur Jan Jambon (N-VA). La loi sur les caméras, considérée par le nationaliste flamand comme l'un des principaux accomplissements de son mandat, détermine l'utilisation des caméras de surveillance.



Jan Jambon © BELGA

Comme l'explique le quotidien Het Laatste Nieuws, les entreprises et les citoyens ne doivent plus signaler leurs caméras de surveillance à la Commission de la protection de la vie privée. Par contre, ils sont tenus de transmettre l'information à la police locale afin que le SPF Intérieur puisse conserver les données dans un registre central, pratique selon Jambon "pour résoudre les délits."

Caméra cachée

La loi autorisera par ailleurs les policiers à porter une "bodycam" pendant les interventions si elle est visible et si son usage fait l'objet d'un avertissement. Cependant, ils auront le droit de filmer en caméra cachée pour les cas de radicalisation et de banditisme lourd, si l'usage d'une caméra visible peut porter préjudice à l'opération ou aux policiers.

Jan Jambon appelle les policiers à utiliser ces caméras mobiles en cas de troubles et d'agressions sur la voie publique. "Pensez aux troubles fin de l'année dernière à Bruxelles, par exemple. Il faut qu'en ces circonstances les services de police aient le réflexe de base d'utiliser un maximum de caméras".

Interrogé par Het Laatste Nieuws, Jambon balaie les objections liées au respect de la vie privée, mise en péril par les caméras. "Invoquer Big Brother pour empêcher les évolutions technologiques évidentes est injustifiable. C'est un appel vide de sens qui fait le jeu des criminels qui choisissent toujours la solution de facilité. Les caméras de surveillance sont là pour arrêter les criminels, non pour surveiller les citoyens honnêtes. À présent, nous avons une loi qui assure le respect de la vie privée, car les règles sont claires. Et on a tenu compte de la nouvelle loi sur la vie privée européenne."